

1 **Attestation d'accessibilité pour un ERP de 5e catégorie conforme au 31**
2 **décembre 2014 exemptant d'Agenda d'accessibilité programmée**

3
4 *(Envoi en recommandé avec accusé de réception au préfet de département)*

5
6 Conformément à l'article R.111-19-33 du code de la construction et de
7 l'habitation,

8
9 Je soussigné(e), *(Nom, Prénom), représentant (raison sociale de la personne*
10 *morale éventuelle + n° SIREN/SIRET]*
11 *ou né(e) le (xx/xx/xxxx) (adresse) à (lieu de naissance) demeurant (adresse de*
12 *résidence)*

13
14 *(propriétaire / exploitant) de l'Établissement recevant du public de 5e catégorie*
15 *de type (type de l'établissement).*

16
17 Situé(e) au *(adresse complète) (si possible Section cadastrale et N° de la*
18 *parcelle), dénommé(e) ou enregistré(e) sous l'enseigne : nom de l'établissement)*

19
20 atteste sur l'honneur que l'établissement répond à ce jour aux règles
21 d'accessibilité en vigueur au 31 décembre 2014 *(le cas échéant, suite à des*
22 *travaux réalisés dans le cadre de(s) autorisation(s) de travaux AT n°..... en*
23 *date du .../.../... ou du permis de construire PC / PA n°..... en date du .../.../....)*

24
25 Cette conformité à la réglementation accessibilité prend en compte *(cocher le*
26 *cas échéant) :*

27 Le recours à une ou plusieurs dérogations, obtenue(s) en application de
28 l'article R.111-19-10 du code de la construction et de l'habitation (cf. arrêté
29 préfectoral accordant la ou les dérogations ci-joint) et, en cas de dérogation
30 accordée à un établissement recevant du public remplissant une mission de
31 service public, la mise en place de mesures de substitution permettant d'assurer
32 la continuité du service public ;

33 L'accessibilité d'une partie de l'établissement de 5ème catégorie dans laquelle
34 l'ensemble des prestations peut être délivré et, le cas échéant, la délivrance de
35 certaines de ces prestations par des mesures de substitution.

36
37 J'ai pris connaissance des sanctions pénales encourues par l'auteur d'une fausse
38 attestation, en application des articles 441-1 et 441-7 du code pénal.

39
40 Signature